

IIIème Édition du Trophée Mezzalama Jeunes – Gressoney-La-Trinité, 26 avril 2019

RÈGLEMENT

1 INTRODUCTION

Le Trophée Mezzalama Jeunes est une compétition de ski alpin de niveau international, disputée avec un équipement classique. Elle fait partie du calendrier Grande Course et peuvent y participer des équipes se composant de deux compétiteurs, éventuellement de nationalités différentes.

2 RÈGLES GÉNÉRALES

2.1 Conditions de participation

La participation au Trophée Mezzalama Jeunes est réservée à des équipes de 2 compétiteurs, chacun devant être titulaire d'une carte Grande Course Jeunes 2018-2019.

Chaque compétiteur doit être en possession d'un CERTIFICAT MÉDICAL d'aptitude à la pratique sportive pour la saison en cours.

Le nom donné à l'équipe peut se référer au Club de Ski ou à la Société Sportive d'appartenance, à un sponsor ou à toute autre entité. Si le nom de l'équipe choisi n'est pas jugé approprié, le CO se réserve le droit de le modifier en utilisant les noms des deux compétiteurs.

2.2 Inscriptions

Le droit de participation se monte à 100,00 euros pour chaque équipe et comprend, pour chaque compétiteur, en plus de l'organisation et du service de sécurité et d'assistance au cours de la compétition, une prime de participation (starter gift), la remontée en téléphérique ainsi qu'un repas pendant la journée de la compétition.

Le droit de participation ne comprend pas le séjour à l'hôtel, que les compétiteurs doivent directement prendre à leur charge. À ce propos, le Comité Organisateur fournit une liste d'hôtels offrant un prix conventionné, pouvant être visualisée sur le profil de chaque compétiteur au moment de l'inscription.

INFORMATIONS :

e-mail : mezzalama@trofeomezzalama.it
Tél. +39-3485252973

INSCRIPTIONS : du 26 Mars au 20 Avril 2019, UNIQUEMENT SUR INTERNET sur le site www.trofeomezzalama.it

2.3 Catégories

Catégorie Cadets féminine
Catégorie Cadets masculine
Catégorie Juniors féminine
Catégorie Juniors masculine

Les couples mixtes sont admis et s'inscrivent dans le classement masculin de leur catégorie.

2.4 Classements

On procédera à un classement général et à un classement par catégories.

2.5 Prix

Tous les compétiteurs recevront un prix pour leur participation.

Catégorie Cadets masculine et féminine

Premier classé médaille d'or et prix en nature

Deuxième classé médaille d'argent et prix en nature

Troisième classé médaille de bronze et prix en nature

Catégorie Juniors masculine et féminine

Premier classé médaille d'or et prix en nature

Deuxième classé médaille d'argent et prix en nature

Troisième classé médaille de bronze et prix en nature

2.6 *Équipement*

Chaque athlète est personnellement responsable du matériel qu'il utilise durant la compétition. En s'inscrivant, chaque athlète atteste de l'efficacité technique et de la conformité dudit matériel au présent règlement. Pour des raisons de sécurité, chaque compétiteur doit porter son propre matériel. A l'exception des skis et des peaux de phoque, qui, dans les tronçons parcourus à pieds, pourront être portés par un de ses coéquipiers. Les skis devront être fixés à l'arrière du sac à dos (et pas devant, d'une bandoulière à l'autre) à l'aide des lacets de sécurité prévus à cet effet.

Pendant la compétition, seul le matériel reconnu endommagé pourra être remplacé. Le poste de contrôle le plus proche en fera la constatation. Toute irrégularité relevée entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

Au cas où les compétiteurs auraient des doutes sur leur matériel, ils pourront le faire contrôler le 25 avril, à Gressoney-La-Trinité, au cours de la remise des dossards et des sacs de compétition, qui est prévue, de 17 heures à 19 heures, dans la salle polyfonctionnelle se trouvant à côté du départ du télésiège Punta Jolanda.

2.7 *Équipement individuel obligatoire*

- skis : pourvus de bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur. Largeur minimum : 80 mm à la spatule, 60 mm au patin et 70 mm au talon. Hauteur minimum : 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes. La longueur et la largeur déclarées par le fabricant font foi.
- fixations : de type ski alpin, elles doivent être en mesure de bloquer la chaussure dans la partie arrière pour la descente, et être équipées d'un système de déclenchement de sécurité frontal et latéral. Elles peuvent être dotées de lanières de sécurité si le compétiteur le souhaite. Les fixations mixtes, à savoir de marques différentes pour l'avant et l'arrière, sont interdites.
- Poids minimum des deux skis, fixations comprises : 1500 g pour les hommes et 1400 g pour les femmes.
- paire de bâtons : de ski alpin ou de fond (carbone ou autre matériau) de 25 mm maximum de diamètre hors rembourrage. Les rondelles métalliques sont interdites.
- 3 peaux de phoque : lorsque les peaux ne sont pas fixées sur les skis, elles doivent être rangées dans le sac à dos ou dans la combinaison. Pour des raisons liées à la protection de l'environnement, il est strictement interdit de faire appel à du ruban adhésif ou équivalent afin d'améliorer la glisse.
- chaussures : elles doivent recouvrir complètement les chevilles, avoir des propriétés thermiques adéquates et permettre la fixation rapide et fiable des crampons. Semelles crantées de type Vibram ou équivalent qui doivent couvrir 100 % de la surface de la chaussure. La profondeur minimum des crans est de 4 mm, la surface minimum extérieure de chaque cran est de 1 cm², avec 8 crans au moins sous le talon, 15 sous l'avant et au moins deux fermetures indépendantes sur la coque et la tige. Les rubans adhésifs et autres bandages élastiques ne sont pas autorisés, contrairement aux lacets et aux velcros. Poids minimum de chaque paire de chaussures : 1000 g pour les hommes et 900 g pour les femmes.
- une paire de crampons : métalliques (norme UIAA 153) avec au moins 10 dents (dont deux frontales), de 3 cm min de longueur, sans modification après sortie d'usine, réglée à la taille des chaussures du compétiteur et dotée de lanières de sécurité.
- Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche (ARVA) réglé sur la fréquence internationale 457 kHz selon le standard EN 300 718 équipé de 3 antennes. Il doit être porté à même le corps et ne doit absolument pas être visible.
- Baudrier : homologué UIAA 105.
- Sac à dos : doté de lanières porte-skis et en mesure de contenir tout le matériel. Capacité minimum : 20 litres.
- Vêtements bas du corps : trois couches. Linge de corps, un pantalon ou une combinaison à la taille du compétiteur et un pantalon coupe-vent avec matelassage thermique (poids minimum 250 g).
- Vêtements haut du corps : trois couches à manches longues à la taille du compétiteur.
- Linge de corps, une combinaison ou une deuxième couche à manche longue et une veste coupe-vent avec matelassage thermique (synthétique ou plume, poids minimum 300 g). L'un des vêtements (deuxième ou troisième couche) doit avoir une capuche.
- Gants : ils doivent couvrir toute la main jusqu'au poignet et être portés pendant toute la durée de la course.
- Une paire de mouffles de rechange
- Une paire de lunettes de soleil filtrantes
- 2 mousquetons à fermeture automatique type K (Klettersteige) norme UIAA 121.
- 1 couverture de survie de 1,00x1,80 m minimum.

- casque de ski-alpinisme, double certification CE EN 12492 et EN 1077 classe B. Il doit être porté pendant toute la durée de la course.
- Longe certifiée pour "via ferrata" (homologuée UIAA 128) avec dissipateur
- Une pelle dont le godet doit mesurer au moins 20x20 cm et dont la longueur, manche monté, ne doit pas être inférieure à 50 cm, homologuée UIAA non modifiée. L'appellation "pelle à neige" attribuée par le fabricant fait foi.
- Une sonde à neige de 2,40 m de longueur minimum et 10 mm de diamètre minimum, non modifiée. L'appellation "sonde à neige" attribuée par le fabricant fait foi.

2.8 *Ajournement*

Au cas où, le 26 avril 2019, de mauvaises conditions météorologiques devraient empêcher le déroulement normal de la compétition, le Mezzalama Jeunes pourra être renvoyé à la première journée utile permettant son déroulement.

2.9 *Annulation*

Si les mauvaises conditions météo devaient empêcher le bon déroulement de la course à la date prévue ou à l'une des dates d'ajournement prévues, la course sera annulée et **les droits d'inscription NE seront PAS remboursés.**

3 COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE

3.1 *Départ*

En ligne.

Les athlètes devront se présenter au départ au moins une heure avant le signal de départ afin de se soumettre aux contrôles concernant leur équipement. Durant cette phase, le dispositif A.R.V.A. devra être allumé et porté à même le corps.

3.2 *Parcours*

La compétition se tiendra dans le splendide décor formé par les montagnes qui entourent l'Horestes Hutte, à 2600 mètres.

Le départ aura lieu dans la conque du Gabiet (2300 m), pour ensuite remonter vers la digue de Zindre et le col de la Salza. Là, un tronçon de la compétition parcouru sur une crête sans grandes difficultés amène à une descente le long d'une gorge raide.

À partir de là, selon la catégorie à laquelle les compétiteurs appartiennent, s'ouvrent deux parcours différents qui mènent à la descente du "Canale dell'aquila". Pour la catégorie Juniors masculine, il y aura une dernière montée jusqu'aux mines Stolemberg et, ensuite, pour tout le monde, ce sera le retour au Gabiet.

3.3 *Contrôles*

Les équipes devront obligatoirement avancer et se présenter au complet aux postes de contrôle. Les dossards devront toujours rester visibles.

Des contrôles portant sur le matériel individuel pourront être effectués à l'arrivée et chaque fois que la Direction de la Course le jugera opportun.

3.4 *Abandons*

En cas d'abandon forcé de la course, les équipes devront obligatoirement se rendre au poste de contrôle le plus proche et en informer les responsables : elles seront alors confiées au Service de Secours.

Au cas où un des deux membres de l'équipe se verrait contraint d'abandonner la course, il sera strictement interdit à son coéquipier de poursuivre celle-ci, même hors-classement.

3.5 *Accidents*

En cas d'accident, prévenir le poste de contrôle le plus proche ou bien le poste de Secours situé sur le parcours.

3.6 *Réclamations*

Elles devront parvenir au Comité Organisateur dans les 15 minutes qui suivront l'arrivée de l'équipe, être dûment motivées par écrit et accompagnées de la somme de 50,00 €. Les décisions du Jury seront sans appel.

3.7 *Pénalités et disqualifications*

La perte des crampons ou tout autre événement susceptible de compromettre la sécurité de l'équipe ou des autres concurrents pendant la course entraîne une disqualification immédiate.

Abandon d'ordures le long du parcours : 3 minutes de pénalité.

Pour tous les cas qui ne sont pas prévus par le présent règlement, on appliquera les normes du règlement international.

3.8 *Ravitaillement et assistance externe*

Les athlètes ne pourront bénéficier d'aucune assistance technique. Les ravitaillements externes sont autorisés dans les zones délimitées pour les contrôles officiels.

IMPORTANT : la compétition aura lieu le 26 avril, c'est-à-dire le jour qui précède la XXIIème édition du Mezzalama senior. Les jeunes gens qui pourront séjourner une nuit de plus à Gressoney auront la possibilité de se rendre sur le parcours de compétition, accompagnés par les guides de montagne officiels du Trophée, gracieusement mis à disposition par le Comité d'organisation.